

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Convocations adressées le 2 avril 2021

ORDRE DU JOUR

- *Présentation et vote du Compte Administratif 2020*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Approbation du compte de gestion 2020*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Affectation des résultats du 31/12/2020*
 - o *Commune et Lotissement*
- *Vote des taux d'imposition 2021*
- *Présentation et vote du budget 2021*
 - o *Commune et lotissement*
- *Charte stade de foot*
- *Infos et questions diverses*

L'an deux mil vingt et un et le vendredi neuf avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à huis clos à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Étaient présents : Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;
 Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA ;
 Mrs Bruno BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mrs Mickaël BROUSSEAU, Yves POMMIER (pouvoir à Aline GALLY)

Absents : -

Secrétaire : Mme Séverine GIORZA



PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

▪ Commune

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2020 :

<i>Section Investissement</i>	:	<i>Déficit</i>	:	<i>- 76 068.12 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	:	<i>Excédent</i>	:	<i><u>249 826.82 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	:	<i>Excédent</i>	:	<i>173 758.70 €</i>

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020, et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2020 au budget 2021 comme suit :

** * Section Investissement Article 1068 « excédent de Fonctionnement capitalisé »*

▪ Recettes : + 76 068.12 €

Article 001 « déficit antérieur reporté »

▪ Dépenses : - 76 068.12 €

** * Section Fonctionnement : Article 002 « excédent antérieur reporté »*

▪ Recettes : + 173 758.70 €

▪ Lotissement

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2020 :

<i>Section Investissement</i>	:	<i>Déficit</i>	:	<i>- 7 824.34 €</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	:	<i>Déficit</i>	:	<i>- <u>1 149.34 €</u></i>
<i>Soit un résultat global de</i>	:	<i>Déficit</i>	:	<i>- 8 973.68 €</i>

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020, et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2020 au budget 2021 comme suit :

**** Section Investissement**

Article 001 « déficit antérieur reporté »

- Dépenses : - 7 824.34 €

**** Section Fonctionnement** :

Article 002 « déficit antérieur reporté »

- Dépenses : - 1 149.34 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

▪ **Lotissement** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2021 à leur niveau de 2020, à savoir :

Taux 2021

⌘ Taxe Foncière sur bâti : 13.91 % + 21.84 % taux du département, soit 35.75%

⌘ Taxe Foncière non bâti : 33.80 %

A compter de cette année la taxe d'habitation est supprimée. Elle sera compensée par la part du Conseil Départemental sur le Foncier bâti.

PRESENTATION DES BUDGETS 2021

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2021 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2021 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 292 363.82 €

** Section Fonctionnement : 496 595.70€

▪ **Lotissement**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2021 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2021 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 146 089.02 €

** Section Fonctionnement : 155 675.68 €

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS AESN ET TRAVAUX DU SDEY : Le Maire informe le Conseil municipal la nécessité d'amortir les subventions perçues par l'Agence de l'eau notamment pour les travaux de la nouvelle station et de la désherbeuse et les travaux réalisés par le Syndicat d'Electrification. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'amortir les subventions et les travaux pour 5 ans.

CHARTRE STADE DE FOOT :

Le Maire et les Adjointes informent le Conseil Municipal de la réunion qui a eu lieu avec les membres du bureau du foot.

Suite à cette réunion, le Maire propose de mettre en place une charte de collaboration. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la charte et décide d'une enveloppe globale de subvention de 8 000 € suivant :

- 6 400 € : Frais de fonctionnement
- 600 € : subvention versée en août
- 1000 € : de subvention versée en décembre sous conditions du respect des frais de fonctionnement de 6 400 €.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

***Cimetière – tombe MALLET** : Le Maire informe le Conseil Municipal que cette tombe est en mauvaise état, voir dangereuse. Le Maire propose de laisser la plaque en marbre et de raser la tombe. Le Conseil Municipal accepte et l'autorise à demander un devis pour réaliser les travaux.

***Devis ponts au lieu-dit « Les Noues »** : Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BARBIER d'un montant de 8 205.- € HT, soit 9 846.-€ TTC qui sera diminué de la part prise en charge par la Commune de Jaulges.

***Achat d'une parcelle au lotissement** : Le Conseil Municipal accepte la proposition d'achat du lot B – ZH n°341 d'une contenance de 1 052 m² à Mme Julia BROSSIER et M. Nicolas BOUSSARD.

***Transfert de compétence mobilité à la 3CVT** : Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence mobilité à la 3CVT.

***3CVT – Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** : Le Conseil Municipal accepte la révision des montants d'attributions de compensation pour la commune de Bazarnes soit 34 096 €

***Stationnement Allée du Cimetière** : Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place prochainement de l'interdiction de stationnement dans l'Allée du Cimetière.

La séance a été levée à 00h00.

Varenes, le 12 avril 2021

Le Maire,
Aline GAUZY

